



# GARANTIE DES AGENTS COMMERCIAUX

UN TARIF COMPÉTITIF POUR UN PRODUIT  
D'ASSURANCE COMPLET

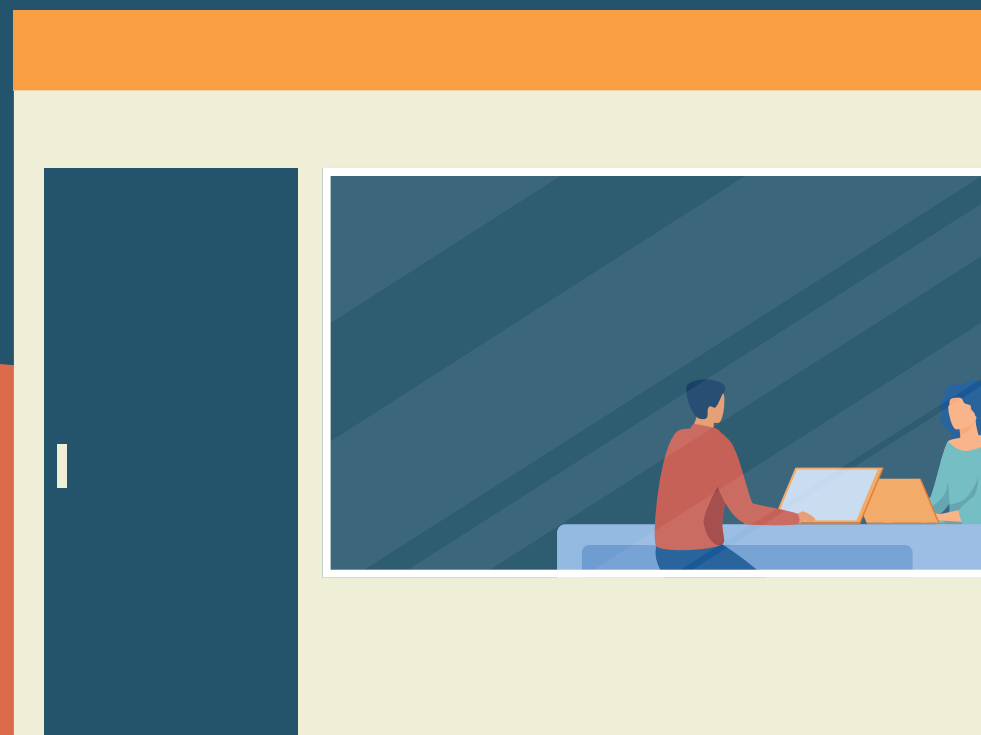
Pour plus d'informations, contactez :



**Olivier DUMESNIL**

01 70 64 41 78

[o.dumesnil@saa-assurance.fr](mailto:o.dumesnil@saa-assurance.fr)



# PENSEZ AU CONTRAT GROUPE SOCAF SPÉCIALEMENT CONÇU POUR LES AGENTS COMMERCIAUX DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES



## LES PLUS DE SAA ASSURANCES



**Forfait de prime annuelle**



**Attestation nominative par agence**



**Souscription rapide**

En partenariat avec MMA IARD, compagnie spécialiste des professions de l'immobilier, ce contrat de «Responsabilité Civile Professionnelle» offre une couverture à l'agent commercial, dans le cadre de son contrat, notamment sur :

- ➔ Ses obligations de conseil.
- ➔ Les actes qu'il réalise au nom de l'agence.



## 2 FORMULES DE GARANTIES SONT À VOTRE DISPOSITION

Responsabilité Civile Professionnelle	Formule 1	Formule 2
Montant par sinistre et par an Franchise : 10% mini 500€ maxi 1 500€	150 000 €	300 000 €
<b>Responsabilité Civile Exploitation</b> Dommages corporels et immatériels consécutifs - Sauf garantie RC du fait de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule à moteur (art.8) - Limités en cas de faute inexcusable à Franchise : néant Dommages matériels et immatériels consécutifs Franchise : 500€	8 000 000 € Illimité 1 000 000 € 1 525 000 €	8 000 000 € Illimité 1 000 000 € 1 525 000 €
Archives et supports d'informations	16 000€	16 000 €
Assurance recours	10 000 €	10 000 €